



AVIS A LA BATELLERIE N° 2018/BAÏSE/Dép47/024

RIVIERE LA BAÏSE

Vu le code des Transports, 4^{ème} partie,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014231-0002 du 19 août 2014, portant règlement particulier de police de la navigation sur la rivière Baïse, à l'amont de l'embranchement avec le canal de Garonne, dans le département de Lot-et-Garonne,

Vu l'arrêté inter-préfectoral du 22 septembre 2017 portant règlement particulier de police de la navigation intérieure sur l'itinéraire du canal des Deux Mers et ses embranchements,

Le service Navigation de l'Unité Départementale du Marmandais,

INFORME

Les usagers de la **rivière La Baïse** que des travaux se dérouleront sur la vanne de régulation du barrage de Nérac au cours de la semaine du 05 au 09 novembre 2018.

Pendant cette opération le niveau du bief de Nérac sera baissé.

Pour éviter toute dégradation, les propriétaires des bateaux qui après le 01 novembre 2018 (date de fermeture de la navigation) souhaiteraient encore stationner dans le port de Nérac ou naviguer sur le bief devront prendre leurs dispositions afin de mettre leurs bateaux en sécurité avant le début du chantier.

DAMAZAN le 30 octobre 2018

Pour le Chef de l'Unité Départementale du Marmandais,

Service Navigation

Alain VEZZOLI

